

PREAVIS MUNICIPAL N° 3-2016

« TRAVAUX DE TRANSFORMATION DE SALLES DE CLASSE DES COLLEGES ARNOLD REYMOND, DES ALPES ET DE MALLIEU »

CREDIT DEMANDE CHF 580'000.00

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY PAR LA COMMISSION AD HOC

Séance du Conseil communal du 16 mars 2016

La commission ad hoc chargée d'étudier le préavis 3/2016 était composée de

Mme Edith Carey

Mme Anne Schranz en remplacement de Mr Marchetto

Mr Carlos Guillen

Mr Pierre-William Loup

Mr Bernard Montavon

Mr Fred Oscar Pfister

Mme Claire-Lise Tille, présidente

Mmes Danielle Harbauch et Christine Renaudin étaient absentes.

La Municipalité était représentée par :

Mme Lydia Masméjan, municipale de la DDGS

Mr Daniel Margot, municipal de la DJAS

Mr Alain Delaloie, chef de service DJAS

Mr Sébastien Cornuz, chef de service DDGS

Mr Sébastien Fague, directeur des écoles secondaires à Pully

Nous les remercions vivement pour tous les compléments d'informations qu'ils nous ont apportés.

Préambule

Par ce préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit de CHF 580'000.00 destiné à la transformation de salles de classe pour répondre aux exigences de la LEO qui a été votée par le peuple le 4 septembre 2011.

Suite à la bascule de compétences des communes à l'Etat, l'entier du domaine pédagogique a été transféré à l'Etat. Les infrastructures scolaires et le degré secondaire sont restées en mains communales.

En septembre 2009, le peuple acceptait la modification de l'art.63a de la Constitution vaudoise « Ecole à journée continue ». Cela impose aux communes l'organisation d'un accueil parascolaire surveillé le matin avant l'école, à midi pour les repas et le soir après les cours.

C'est donc d'importants travaux qui doivent être entrepris pour aménager des classes et faciliter l'enclassement des élèves du degré secondaire dans le seul bâtiment scolaire d'Arnold Reymond.

Deux salles spéciales de cours pour le secondaire doivent être déplacées :

- une salle de sciences du collège des Alpes à celui d'Arnold Reymond
- une salle d'éducation nutritionnelle du collège Jules Loth à celui d'Arnold Reymond.

Ces travaux sont en adéquation pour une meilleure utilisation des salles, la sécurité des scolarisés en diminuant leurs déplacements.

Description des travaux à réaliser

Afin de répondre à l'obligation de regrouper les élèves du degré secondaire dans un même lieu, une salle du collège Arnold Reymond non affectée, se trouvant déjà dans la zone du collège prévue pour les sciences et la physique, sera transformée en salle de sciences.

La salle d'éducation nutritionnelle du collège Arnold Reymond ne permet plus d'accueillir l'ensemble des classes du degré secondaire de la ville de Pully. Cette salle sera agrandie. De ce fait le collège Jules Loth servira uniquement pour l' APEMS.

Une ancienne salle de classe informatique du collège de Mailleu sera également transformée en APEMS. Ce dernier lieu fera l'objet d'un prochain préavis.

Tous ces travaux d'affectations impliquent le respect des normes de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI).

Délibérations

En parcourant le préavis un commissaire se questionne sur le montant des honoraires qu'il trouve élevés pour des travaux qui auraient pu être exécutés à l'interne.

Il est répondu que ce montant n'est pas élevé puisque les honoraires peuvent aller jusqu'à 20, 25 % du montant total. De plus ce ne sont pas des travaux anodins. Il y a des normes imposées qui doivent être suivies par des architectes spécialisés dans les normes de sécurité exigées.

Un commissaire s'étonne aussi du montant total des coûts ainsi que de certains postes dont les montants sont jugés véritablement disproportionnés.

Il est répondu que les coûts sont basés sur une estimation. Une mise au concours pour appel d'offres sera lancée sur le marché public, ce qui permettra de faire jouer la concurrence sur la relation qualité/ prix entre les entreprises, selon les exigences demandées.

Vote

La commission des finances a examiné le préavis et a donné un préavis financier favorable à l'unanimité.

La commission ad hoc peut donc passer au vote et c'est à l'unanimité des personnes présentes qu'elle accepte le préavis 3/2016 et elle vous demande, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, de faire de même.

Pully, le 6 mars 2016

Pour la commission ad hoc Claire-Lise Tille, présidente.